



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur une demande d'autorisation d'exploiter, présentée par la société « Comptoir Languedocien de Transit et de Manutention » (CLTM), un nouveau flux de transit de matériaux à stocker sur terre-pleins (houille) et sous hangars (coke) ainsi que des matériaux analogues au sein de la zone industrialo-portuaire de Port-la-Nouvelle (rubrique 4801 de la nomenclature des installations classées) aura lieu du 13 mars 2020 (9h) au 27 mars 2020 (17h).

Personne responsable du projet :

M. Jérôme STRAUSS, Directeur Général, est le responsable du projet de la société « Comptoir Languedocien de Transit et de Manutention » sise au 405 avenue Adolphe Turrel à Port-La-Nouvelle .

Tel : 04 68 48 01 02. Courriel : j.straus@groupehm.fr

Commissaire enquêteur :

Par décision du E20000009/34 Mme le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, a désigné comme commissaire enquêteur M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom, retraité. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Publicité : un avis au public sera inséré par mes soins et aux frais du pétitionnaire quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Aude.

Lieu de l'enquête :

Cette demande relève de l'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement.

Par décision du 08/04/2019 le préfet de région, en sa qualité d'autorité environnementale a précisé que le projet n'est pas soumis à étude d'impact.

Ce projet n'est en conséquence pas soumis à l'avis de l'autorité environnementale

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier et un registre d'enquête dûment visé par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert dans la mairie de Port-La-nouvelle, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
[https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/>Accueil>Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Autres > Demande d'autorisation exploiter par la SAS "CLTM" flux de matériaux Port-La-Nouvelle](https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/>Accueil>Politiques_publiques>Environnement>Plans_et_projets_d'aménagement_susceptibles_d'impacter_l'environnement>Installations_classées_pour_la_protection_de_l'environnement_(ICPE)>Les_dossiers_ICPE_complets_à_consulter>Autres>Demande_d'autorisation_exploiter_par_la_SAS_"CLTM"_flux_de_matériaux_Port-La-Nouvelle)
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Port-La-Nouvelle, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture aux publics.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit le 27 mars 2020 à 17h :

- - par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
pref-cltm-pln@audefr.gouv.fr
- - par courrier à la mairie de 11240 Port-la-Nouvelle, place du 21 juillet 1844, le cachet de la poste faisant foi.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête. Les courriels seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aude.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend entre autres rubriques, une étude de dangers, la décision de l'autorité environnementale et autres documents sont également consultables en mairie de Port-la-Nouvelle et sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

[https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/>Accueil> Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Autres > Demande d'autorisation exploiter par la SAS "CLTM" flux de matériaux Port-La-Nouvelle](https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/>Accueil>Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Autres > Demande d'autorisation exploiter par la SAS)

La commune concernée est Port-La-Nouvelle.

Permanences du commissaire-enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de 11240 Port-la-Nouvelle, place du 21 juillet 1844, aux jours et horaires suivants :

- **Le 13 mars 2020 de 09h à 12h**
- **Le 18 mars 2020 de 09h à 12h**
- **Le 27 mars 2020 de 14 h à 17h**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Port-la-Nouvelle et sur internet à l'adresse suivante :

[https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/>Accueil> Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Autres > Demande d'autorisation exploiter par la SAS "CLTM"flux de matériaux Port-La-Nouvelle](https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/>Accueil>Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Autres > Demande d'autorisation exploiter par la SAS) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- M. Jérôme STRAUSS responsable du projet Tel : 04.68 48 01 02
Courriel : j.strauss@groupehm.fr

NB. : Avis devant paraître quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit avant le 26 février 2020.